

Nom commercial : BIDON 5 L RONOL HUILE DE COUPE MINERALE**Code produit:** 65010, 65011, 65010a**Version actuelle:** 2.0.0, établi le: 30.09.2019**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 06.06.2019**Région:** CH**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit****Nom commercial****BIDON 5 L RONOL HUILE DE COUPE MINERALE****1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange**

Huile de métallurgie

Utilisations contre-indiquées

Donnée non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Adresse**ROTHENBERGER Werkzeuge GmbH
Industriestraße 7
65779 Kelkheim

N° de téléphone +49 (0) 61 95 / 800 - 1

N° Fax +49 (0) 6195 / 800 - 3500

e-mail info@rothenberger.com

Informations relatives à la fiche de données de sécurité

sdb_info@umco.de

Identification de distributeur**Adresse**ROTHENBERGER (Schweiz) AG
Herostrasse 9
8048 Zürich

N° de téléphone +41 (0) 44 435 30 30

1.4 Numéro d'appel d'urgence

145; de l'étranger: +41 44 251 51 51 (Centre Suisse d'Information Toxicologique)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

Aquatic Chronic 3; H412

Informations relatives à la classification

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)****Pictogrammes de danger**

-

Mention d'avertissement

-

Mentions de danger

H412

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Nom commercial : BIDON 5 L RONOL HUILE DE COUPE MINERALE

Code produit: 65010, 65011, 65010a

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 30.09.2019

Version remplacée: 1.0.0, établi le: 06.06.2019

Région: CH

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P103	Lire l'étiquette avant utilisation.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges

Composants dangereux

N°	Dénomination de la substance	Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration
			%
1	Huile de base - non spécifié, distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités		
	64742-54-7 265-157-1 649-467-00-8 -	Asp. Tox. 1; H304	< 100,00 % en poids
2	phénol isopropylylé, phosphate (3:1)		
	68937-41-7 273-066-3 - 01-2119535109-41	Aquatic Chronic 4; H413 Repr. 2; H361fd STOT RE 2; H373o	< 2,50 % en poids
3	2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol		
	95-38-5 202-414-9 - 01-2119777867-13	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1C; H314 STOT RE 2; H373 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Eye Dam. 1; H318	< 2,50 % en poids

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir article 16

N°	Note	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aiguë)	Facteur M (chronique)
3	-	-	M = 10	-

N°	Voie d'absorption, organe cible, effet concret
2	H361 orale; -; - H373o orale; -; -
3	H373o orale; -; -

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales

Protéger les secouristes. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés et bien les laver avant réutilisation. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

Après inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

Après contact cutané

Nom commercial : BIDON 5 L RONOL HUILE DE COUPE MINERALE**Code produit:** 65010, 65011, 65010a**Version actuelle:** 2.0.0, établi le: 30.09.2019**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 06.06.2019**Région:** CH

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact. Rincer soigneusement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, les paupières bien écartées et en protégeant l'œil non affecté. Assurer un traitement ophtalmologique immédiat.

Après ingestion

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**Symptômes**

Troubles gastro-intestinaux

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Agent d'extinction approprié**

Dioxyde de carbone; extincteur à poudre; Eau pulvérisée; Combattre un incendie important par un jet d'eau pulvérisé ou la mousse résistant à l'alcool.

Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Dioxyde de carbone (CO₂); Monoxyde de carbone (CO); Oxyde d'azote (NO_x); Oxydes de soufre (S_xO_y)

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection. Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau. Attention au retour d'arc. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Pour les non-secouristes**

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Sol très glissant suite au déversement du produit.

Pour les secouristes

Équipement de protection individuelle - voir la rubrique 8

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel, sciure). Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la section "considérations relatives à l'élimination".

6.4 Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir rubrique 7. Informations concernant l'équipement de protection individuelle (EPI) voir rubrique 8. Informations concernant l'élimination : voir rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Nom commercial : BIDON 5 L RONOL HUILE DE COUPE MINERALE

Code produit: 65010, 65011, 65010a

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 30.09.2019

Version remplacée: 1.0.0, établi le: 06.06.2019

Région: CH

Minimiser les risques dus à la manipulation du produit par des mesures de sécurité et de prévention appropriées. Les processus (mode opératoire) doit être conçu de façon à empêcher la libération de matières dangereuses ou un contact avec la peau en conformité avec les règles de l'art. Eviter la formation de nébulisats huileux.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Ne pas inhaler les vapeurs. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé.

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale pour empêcher toute fuite. Toujours conserver le produit dans des récipients d'un matériau identique à celui d'origine.

Indications concernant le stockage avec d'autres produits

substances à éviter, cfr. rubrique 10; Ne pas stocker en commun avec: matières à inflammation spontanée; Substances qui émettent des gaz inflammables avec l'eau.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites sur les lieux de travail

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	phénol isopropylylé, phosphate (3:1)	68937-41-7	273-066-3
	MAK (SUVA)		
	Triphenylphosphat, isopropyliert / Phosphate de triphényle isopropylylé		
	VLE (courte durée)	7 e	mg/m ³
	VLE (8h)	3,5 e	mg/m ³
	Remarque/s	SSC	

Valeurs DNEL, DMEL et PNEC

valeurs DNEL (travailleurs)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	phénol isopropylylé, phosphate (3:1)			68937-41-7 273-066-3	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	0,416	mg/kg/jour
	dermale	à court terme (aiguë)	systémique	2000,00	mg/kg/jour
	dermale	à court terme (aiguë)	local	16,00	mg/cm ²
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	0,145	mg/m ³
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	700,00	mg/m ³
2	2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol			95-38-5 202-414-9	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	0,06	mg/kg/jour
	dermale	à court terme (aiguë)	systémique	2	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	0,46	mg/m ³
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	14	mg/m ³

valeurs DNEL (consommateur)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	phénol isopropylylé, phosphate (3:1)			68937-41-7 273-066-3	

Nom commercial : BIDON 5 L RONOL HUILE DE COUPE MINERALE

Code produit: 65010, 65011, 65010a

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 30.09.2019

Version remplacée: 1.0.0, établi le: 06.06.2019

Région: CH

orale	(chronique) à long terme	systémique	0,04	mg/kg/jour
orale	à court terme (aiguë)	systémique	50,00	mg/kg/jour
dermale	(chronique) à long terme	systémique	0,208	mg/kg/jour
dermale	à court terme (aiguë)	systémique	100,00	mg/kg/jour
dermale	à court terme (aiguë)	local	8,00	mg/cm ²
par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	0,07	mg/m ³
par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	350,00	mg/m ³

valeurs PNEC

N°	Dénomination de la substance		N° CAS / CE	
	compartiment écologique	Type	Valeur	
1	phénol isopropylé, phosphate (3:1)		68937-41-7 273-066-3	
	Eau	eau douce	0,00031	mg/L
	Eau	eau marine	0,000031	mg/L
	Eau	eau douce sédiment	0,185	mg/kg
	concerne : poids sec			
	Eau	eau marine sédiment	0,018	mg/kg
	concerne : poids sec			
	sol	-	2,50	mg/kg
	concerne : poids sec			
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	100,00	mg/L
	empoisonnement secondaire	-	1,85	mg/kg
	concerne : poids sec			
2	2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol		95-38-5 202-414-9	
	Eau	eau douce	0	mg/L
	Eau	eau marine	0	mg/L
	Eau	eau douce sédiment	0,376	mg/kg poids sec
	Eau	eau marine sédiment	0,038	mg/kg poids sec
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	0,27	mg/L

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limite au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation de aérosols et de brouillard lorsque les valeurs limite d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées.

Filtre respirateur (gaz) : ABEK

Protection des yeux / du visage

Lunettes de protection (EN 166)

Protection des mains

Utiliser des gants de protection en cas de contact prolongé avec le produit (EN 374). Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Matériau approprié caoutchouc nitrile
 Temps de passage >= 480 min
 Matériau approprié chloroprène

Divers

Vêtements de travail résistants aux produits chimiques. Chaussures de sécurité.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Nom commercial : BIDON 5 L RONOL HUILE DE COUPE MINERALE

Code produit: 65010, 65011, 65010a

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 30.09.2019

Version remplacée: 1.0.0, établi le: 06.06.2019

Région: CH

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat/Couleur	
liquide	
incolore	
Odeur	
caractéristique	
Seuil d'odorat	
Donnée non disponible.	
pH	
Donnée non disponible.	
Point d'ébullition / Zone d'ébullition	
Donnée non disponible.	
Point de fusion / Zone de fusion	
Donnée non disponible.	
Point de décomposition / Zone de décomposition	
Donnée non disponible.	
Point de goutte	
Valeur	< -18 °C
Source	fournisseur
Point d'éclair	
Valeur	> 190 °C
Source	fournisseur
Température d'auto-inflammabilité	
Source	fournisseur
Remarque/s	Le produit n'est pas spontanément inflammable.
Propriétés comburantes	
Donnée non disponible.	
Propriétés explosives	
Le produit n'est pas explosive. Formation éventuelle de mélanges vapeur-air explosifs / inflammables.	
Inflammabilité (solide, gaz)	
Donnée non disponible.	
Limites inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité;	
Donnée non disponible.	
Limites supérieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	
Donnée non disponible.	
Pression de vapeur	
Donnée non disponible.	
Densité de vapeur	
Donnée non disponible.	
Taux d'évaporation	
Donnée non disponible.	
Densité relative	
Donnée non disponible.	
Densité	
Valeur	0,87 g/cm ³
Température de référence	20 °C

Nom commercial : BIDON 5 L RONOL HUILE DE COUPE MINERALE

Code produit: 65010, 65011, 65010a

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 30.09.2019

Version remplacée: 1.0.0, établi le: 06.06.2019

Région: CH

Source	fournisseur
--------	-------------

Solubilité dans l'eau	
Source	fournisseur
Remarque/s	insoluble

Solubilité(s)
Donnée non disponible.

Coefficient de partage: n-octanol/eau			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	phénol isopropylié, phosphate (3:1)	68937-41-7	273-066-3
log Pow		4,92	- 5,17
Source	ECHA		

Viscosité			
Valeur		21	mm ² /s
Température de référence		40	°C
Source	fournisseur		

Teneur en dissolvant			
Valeur		0	%

9.2 Autres informations

Autres informations
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Donnée non disponible.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses improbables si utilisé correctement.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur, flammes nues et autres sources d'ignition.

10.5 Matières incompatibles

Agents d'oxydation

10.6 Produits de décomposition dangereux

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité orale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	phénol isopropylié, phosphate (3:1)	68937-41-7	273-066-3
DL50	>	5000	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Source	ECHA		
2	2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol	95-38-5	202-414-9
DL50		1265	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 401		
Source	ECHA		

Toxicité dermale aiguë

Nom commercial : BIDON 5 L RONOL HUILE DE COUPE MINERALE

Code produit: 65010, 65011, 65010a

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 30.09.2019

Version remplacée: 1.0.0, établi le: 06.06.2019

Région: CH

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	phénol isopropylylé, phosphate (3:1)	68937-41-7	273-066-3
DL50	>	10000	mg/kg de poids corporel
Espèces	lapin		
Méthode	EPA 16 CFR 1500.40		
Source	ECHA		

Toxicité aiguë par inhalation

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	phénol isopropylylé, phosphate (3:1)	68937-41-7	273-066-3
CL50	>	200	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Vapeur		
Espèces	rat		
Source	ECHA		

Corrosion cutanée/irritation cutanée

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	phénol isopropylylé, phosphate (3:1)	68937-41-7	273-066-3
Espèces	lapin		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		
2	2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol	95-38-5	202-414-9
Durée d'exposition		4	h
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 404		
Source	ECHA		
Évaluation	Corrosif		

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	phénol isopropylylé, phosphate (3:1)	68937-41-7	273-066-3
Espèces	lapin		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Donnée non disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	phénol isopropylylé, phosphate (3:1)	68937-41-7	273-066-3
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Toxicité pour la reproduction

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	phénol isopropylylé, phosphate (3:1)	68937-41-7	273-066-3
Voie d'exposition	orale		
Espèces	rat (mâle/femelle)		
Méthode	OECD 421		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.		

Cancérogénicité

Donnée non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Donnée non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
----	------------------------------	--------	-------

Nom commercial : BIDON 5 L RONOL HUILE DE COUPE MINERALE

Code produit: 65010, 65011, 65010a

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 30.09.2019

Version remplacée: 1.0.0, établi le: 06.06.2019

Région: CH

1	phénol isopropyllé, phosphate (3:1)	68937-41-7	273-066-3
Voie d'exposition	orale		
NOEC	<	25	mg/kg
Durée d'exposition		13	semaines
Organe cible	glande surrénale		
Méthode	OECD 408		
Source	ECHA		
Effets	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée		
2	2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol	95-38-5	202-414-9
Voie d'exposition	orale		
NOAEL		20	mg/kg bw/d
Espèces	rat		
Organe cible	appareil digestif, thymus		
Méthode	OECD 422		
Source	ECHA		

Danger par aspiration

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité sur les poissons (aigüe)				
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	
1	2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol	95-38-5	202-414-9	
CL50		0,25	- 0,37	mg/l
Durée d'exposition			96	h
Espèces	Danio rerio			
Méthode	OCDE 203			
Source	ECHA			

Toxicité sur les poissons (chronique)

Donnée non disponible.

Toxicité pour les daphnies (aigüe)				
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	
1	2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol	95-38-5	202-414-9	
CE50			0,163	mg/l
Durée d'exposition			48	h
Espèces	Daphnia magna			
Méthode	OCDE 202			
Source	ECHA			

Toxicité pour les daphnies (chronique)

Donnée non disponible.

Toxicité pour les algues (aigüe)				
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	
1	2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol	95-38-5	202-414-9	
CE50			0,03	mg/l
Durée d'exposition			72	h
Espèces	Desmodesmus subspicatus			
Méthode	OCDE 201			
Source	ECHA			

Toxicité pour les algues (chronique)				
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	
1	2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol	95-38-5	202-414-9	
NOEC			0,011	mg/l
Durée d'exposition			72	h
Espèces	algue verte			
Méthode	OECD 201			
Source	ECHA			

Nom commercial : BIDON 5 L RONOL HUILE DE COUPE MINERALE

Code produit: 65010, 65011, 65010a

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 30.09.2019

Version remplacée: 1.0.0, établi le: 06.06.2019

Région: CH

Toxicité sur bactéries

Donnée non disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol	95-38-5	202-414-9
Type	biodégradabilité aérobie		
Valeur		1	%
Durée		28	jour(s)
Méthode	OCDE 301 B		
Source	ECHA		
Évaluation	n'est pas biodégradable facilement		

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol	95-38-5	202-414-9
FBC		2,57	
Méthode	QSAR		
Source	ECHA		

Coefficient de partage: n-octanol/eau			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	phénol isopropyllé, phosphate (3:1)	68937-41-7	273-066-3
log Pow		4,92	- 5,17
Source	ECHA		

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible.

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

12.7 Autres informations

Autres informations	
Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.	

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

A éliminer auprès d'une installation de traitement agréée, en respectant les prescriptions réglementaires et avec l'accord des autorités compétentes et de l'éliminateur agréé.

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballage

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Transport ADR/RID/ADN

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ADR/RID/ADN.

14.2 Transport IMDG

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions IMDG.

14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Nom commercial : BIDON 5 L RONOL HUILE DE COUPE MINERALE

Code produit: 65010, 65011, 65010a

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 30.09.2019

Version remplacée: 1.0.0, établi le: 06.06.2019

Région: CH

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ICAO-TI / IATA.

14.4 Autres informations

Donnée non disponible.

14.5 Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements UE

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants,, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

Le produit est soumise à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006 .

N° 3

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Le produit n'est pas soumis à l'annexe I, partie 1 ou partie 2.

Autres prescriptions

Les prescriptions nationales en matière sanitaire et de prévention des accidents ou de maladies professionnelles s'appliquent lors de l'utilisation du produit.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Directives CE 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/CE

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

H302

Nocif en cas d'ingestion.

H304

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H314

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318

Provoque de graves lésions des yeux.

Nom commercial : BIDON 5 L RONOL HUILE DE COUPE MINERALE**Code produit:** 65010, 65011, 65010a**Version actuelle:** 2.0.0, établi le: 30.09.2019**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 06.06.2019**Région:** CH

H361fd	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H373o	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Service ayant établi cette fiche de données de sécurité

UMCO GmbH - D-21107 Hamburg, Georg-Wilhelm-Strasse 187, Tel.: +49(40)555 546 300, Fax: +49(40)555 546 357, e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Modifications / suppléments:

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 753798